

LES PERMANENCES SUR RDV

	CONSEILLÈRE CONJUGALE ET FAMILIALE	MÉDECIN	SAGES- FEMMES
Lundi	9h00-16h30		
Mardi	9h00-16h30	14h00- 18h00	
Mercredi	9h00-16h30		14h00- 17h00
Jeudi	9h00-16h30		
Vendredi	9h00-16h30		

Les sages-femmes peuvent également vous recevoir du lundi au vendredi avec ou sans rendez-vous de 9h00 à 16h30.

LES RENSEIGNEMENTS

- ☎ 04 76 64 65 20 (Conseillère Conjugale)
- ☎ 04 76 64 65 21 (Sages-Femmes)
- ☎ 04 76 64 65 24 (Secrétariat médical)

LE PLAN D'ACCÈS



Centre Hospitalier 1 Avenue Félix Faure - BP 8
38160 SAINT-MARCELLIN

Mise à jour décembre 2024

PHARE

CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE

POUR VOUS ACCUEILLIR

VOUS ÉCOUTER

VOUS INFORMER

VOUS CONSEILLER

VOUS ORIENTER

Le Centre de Santé Sexuelle est géré par
le Centre Hospitalier de St-Marcellin et
bénéficie d'un financement du Département.

Le Centre de Santé Sexuelle s'engage à être un lieu ressource où les femmes, les hommes, les jeunes, les couples peuvent rencontrer des professionnels quand se posent des questions concernant le corps, la sexualité, la relation à l'autre :

✚ Dans le respect de la loi, de la déontologie médicale et du secret professionnel,

✚ Sans but lucratif,

✚ Sans limite d'âge,

✚ Dans le réseau des acteurs du territoire.



LES CONSULTATIONS MÉDICALES

Les consultations médicales sont assurées par un médecin, sur rendez vous et par des Sages-Femmes (SF), avec ou sans rendez vous.

En cas d'urgence, le CCNP peut vous recevoir du lundi au samedi de 8h30 à 18h00.

Elles concernent :

- La contraception,
- La contraception d'urgence,
- Le suivi gynécologique,
- Le dépistage d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST),
- Les consultations pré et post Interruption Volontaire de Grossesse (IVG),
- L'IVG médicamenteuse,
- Les consultations pré et post natales,
- La grossesse,
- Le dépistage de violences, de difficultés affectives.



LES ENTRETIENS DE CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

Les entretiens sont assurés par une Conseillère Conjugale et Familiale (CCF).

Ils s'adressent :

- A l'individu,
- Au couple,
- A la famille.



Ils concernent :

- Les entretiens d'information, d'orientation portant sur la vie affective et sexuelle,
- Les entretiens d'aide, de soutien, d'accompagnement, dans les situations de crise de couple, de conflits familiaux,
- Les entretiens dans les situations de violences conjugales et intra familiales,
- Les entretiens pré et post Interruption Volontaire de Grossesse (IVG),
- Les entretiens de préparation à la vie de couple et à la fonction parentale.

LES ACTIONS D'INFORMATION, D'ÉDUCATION ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE

Les actions sont assurées à l'intérieur et à l'extérieur du centre, dans des établissements scolaires et non scolaires, par une Conseillère Conjugale et Familiale (CCF).

Elles concernent :

- Les animations collectives portant sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles, la relation amoureuse, la relation à l'autre, la sexualité,
- Les temps d'échange,
- Les groupes de parole et d'écoute.

